



Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement - CESCE

Updated 31 March 2026

Le Comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) est l'instance qui permet de mettre en œuvre la politique de l'établissement en matière d'éducation et de prévention dans ces trois domaines.

Comme toutes les instances de l'établissement public local d'enseignement (EPL), le CESCE est réglementairement présidé par le chef d'établissement. Celui-ci peut déléguer cette présidence.

Sommaire

- [La fiche du Film annuel](#)
 - [Objectifs](#)
 - [Composition](#)
 - [Fonctionnement](#)
 - [Partenariats](#)
 - [Financement des actions](#)
 - [Nouveautés](#)
- [Boîte à outils](#)
- [Textes officiels](#)

- [Dispositions codifiées](#)
- [Loi](#)
- [Circulaires](#)
- [Textes relatifs à la laïcité et aux valeurs de la République](#)
- [Pour aller plus loin](#)



LA FICHE DU FILM ANNUEL

Objectifs

Le CESCE est une instance de réflexion, d'observation et de veille qui conçoit, met en œuvre et évalue les actions en matière de prévention et d'éducation à la citoyenneté à la santé et aux questions d'environnement en lien avec le projet d'établissement. Cette démarche globale et fédératrice permet de donner plus de cohérence et de lisibilité à la politique éducative de l'établissement et favorise également des partenariats en fonction des problématiques abordées. Elle doit s'inscrire en lien avec le projet d'établissement (Parcours Santé, Parcours Citoyen et Développement Durable - EDD) et en fonction du contexte de celui-ci : nature de l'établissement, public accueilli, environnement.

Le CESCE est ainsi l'instance privilégiée pour :

- mettre en œuvre au niveau de l'EPL les politiques nationales, académiques et locales concernant la santé, la citoyenneté et l'environnement ;
- favoriser et accompagner l'engagement des délégués et éco-délégués dans les instances de l'établissement ;
- fédérer les actions de prévention concernant la santé dans le cadre du [parcours éducatif de santé](#) ;
- accompagner l'éducation à la citoyenneté en cohérence avec le [parcours citoyen](#) ;
- mettre en œuvre un projet global d'éducation à l'environnement et au développement durable ;
- coordonner les actions d'amélioration du climat scolaire ;
- contribuer à la mise en œuvre d'un plan de prévention de la violence et participer à l'élaboration du diagnostic de sécurité ;
- favoriser les partenariats des établissements (création des CESCE inter-degrés ou [inter-établissements](#) et des CDESCE) ou des actions communes entre établissements dans le cadre des bassins ou des réseaux ;
- articuler les actions avec différents partenaires, par le biais des contrats éducatifs locaux, des contrats locaux de sécurité et des instances de la politique de la ville ;
- associer les parents aux actions de prévention proposées dans l'établissement ;
- favoriser la santé mentale des élèves en déclinant un volet local du plan national ;

- mettre en place le dispositif EVARS.

Composition

Sous la présidence du chef d'établissement, le CESCE réunit, tel qu'indiqué dans l'[article D. 421-46](#) du code de l'éducation :

- le chef d'établissement adjoint ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints ;
- le secrétaire général de l'EPLE ;
- le conseiller principal d'éducation ou, le cas échéant, le conseiller principal d'éducation désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité de conseillers principaux d'éducation ;
- l'infirmier exerçant dans l'établissement ;
- l'assistant de service social référent de l'établissement ;
- des agents membres des corps d'enseignement et d'éducation, des agents administratifs, techniques, ouvriers et de service, des élèves et des parents d'élève désignés, pour une durée d'un an, par les membres du conseil d'administration appartenant à leurs catégories respectives, au prorata de leur représentation respective au sein de ce conseil ;
- un représentant de la collectivité territoriale de rattachement siégeant au conseil d'administration désigné par cette dernière pour une durée allant jusqu'au renouvellement de son assemblée délibérante ;
- au moins une personnalité qualifiée désignée, pour une durée de trois ans, par le chef d'établissement en raison de ses compétences dans les domaines correspondant aux missions du comité.

Dans le cas d'un CESCE école-collège, peuvent également être présents des représentants d'enseignants du premier degré, des directeurs d'école et des inspecteurs de l'éducation nationale du premier degré.

Fonctionnement

- Le CESCE est réuni régulièrement à l'initiative du chef d'établissement ou à la demande du conseil d'administration ;
- chaque établissement détermine ses modalités de fonctionnement : calendrier des réunions, projets, participation des différents partenaires ;
- les membres du CESCE évaluent les projets et le bilan annuel des actions ;
- les membres du CESCE produisent un compte-rendu des différentes actions, qui trouve toute sa place dans le bilan et le rapport annuel de fonctionnement de l'EPLE ;
- le chef d'établissement informe le conseil d'administration sur le fonctionnement et les actions du CESCE.

Partenariats

En lien avec les enseignements, il convient d'inscrire ces actions dans une logique globale d'ouverture sur le territoire et de travailler avec les partenaires de proximité :

- académiques : direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC), délégation aux relations européennes, internationales et à la coopération (DAREIC) ;
- territoriaux : mairie, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), collectivité de rattachement ;
- associatifs ou mutualistes : le choix de l'intervention d'une association est de la responsabilité du chef d'établissement (consulter la fiche [Associations dans l'EPLE](#)) ;
- [service sanitaire](#) (pdf 240 Ko) dans un continuum éducatif ;
- réserve citoyenne, trinôme académique ;
- services publics : gendarmerie, police, justice, douanes, services sociaux ;

Financement des actions

Le budget de l'établissement reflète les orientations éducatives choisies dans le cadre du projet d'établissement. Les membres du CESCE doivent à la fois mobiliser les ressources propres de l'EPLE mais aussi savoir solliciter des subventions qui peuvent être allouées par divers partenaires :

- collectivités de rattachement dans le cadre d'appels à projets ciblés ;
- préfecture, dans le cadre des [fonds interministériels de prévention de la délinquance](#) (FIPD) ou dans le cadre de la politique de la ville ;
- [mission interministérielle de lutte contre les drogues & les conduites addictives](#) (MILDECA) ;
- [agence de la transition écologique](#) (ADEME) ;
- agence régionale de santé (ARS) ;
- associations, organisations non gouvernementales, fonds privés, sponsors ;
- [fonds social européen](#).



Nouveautés

Éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS)

L'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle constitue un pilier de la formation du citoyen et de la politique de prévention au sein des lycées. Elle s'inscrit dans le parcours de santé et de citoyenneté de l'élève, et contribue à la construction de l'estime de soi, du respect de l'autre et de la lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles.

Objectifs

- Favoriser la connaissance et le respect du corps, des émotions et des différences ;
- Prévenir les comportements à risque et les violences ;
- Renforcer les compétences psycho-sociales des élèves ;
- Accompagner le développement de relations affectives et sociales équilibrées.

Mise en œuvre

- Intégration dans le CESCE (comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement) ;
- programmation d'au moins trois séances annuelles obligatoires par niveau ;
- mobilisation de partenariats : infirmiers scolaires, associations agréées, référents égalité filles-garçons, psychologues de l'Éducation nationale ;
- articulation avec :
 - le parcours éducatif de santé de l'élève ;
 - les semaines thématiques (semaine de l'égalité, la journée contre les violences faites aux femmes, notamment) ;
 - les actions des CVC, CVL et CESCE.

Consulter la [page dédiée](#) à ce nouveau dispositif sur le site du ministère.

La santé mentale et le bien-être des élèves

Déclarée grande cause nationale en 2025, la santé mentale et le bien-être des élèves est un enjeu majeur pour leur réussite.

D'après l'OMS, la santé mentale est un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive, et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté.

Les dernières études révèlent une situation préoccupante des jeunes et adolescents, raison pour laquelle, le ministère de l'éducation nationale se mobilise et en fait une priorité.

Elle s'inscrit dans le cadre de la [promotion de la santé](#) et se décline à travers un [protocole de santé mentale](#) en faveur des élèves dans tous les établissements scolaires.

Pour promouvoir la bonne santé mentale, il faut :

- constituer l'équipe ressource et informer de l'existence du protocole ;
- effectuer un diagnostic ;
- accompagner et former les adultes de l'école ou l'établissement ;
- soutenir et outiller les élèves sur la santé mentale ;
- développer les compétences psychosociales (CPS) ;
- développer le lien avec les familles.



BOÎTE À OUTILS

- sur Éduscol :
 - un répertoire des [chargés de mission académiques à l'égalité filles-garçons](#) ;
 - [ressources et outils éducatifs de prévention de la radicalisation](#) ;
- sur les sites académiques :
 - sur le site de l'académie de Versailles :
 - [Mettre en place la démarche E3D](#) ;
 - [La démarche et le label E3D, c'est quoi ? Pourquoi s'engager ?](#) ;
 - un [exemple de convention DSDEN - préfecture- ministère de la Justice - département des Alpes de Haute Provence](#) relative à la lutte contre les violences en milieu scolaire dans les Alpes-de-Haute-Provence (pdf 211 Ko) ;
 - [Labellisations](#), site de l'académie d'Orléans-Tours ;
- [tableau récapitulatif de composition des instances en EPLE](#) (pdf 180 Ko), sur le site de l'IH2EF.

Applications numériques

- **Lien (Logiciel infirmier de l'Éducation nationale)**

Le Logiciel infirmier de l'Éducation Nationale (LIEN) est une application informatique utilisée par les infirmiers scolaires. Il propose des indicateurs de suivi et permet d'objectiver la santé mentale des élèves. Cet outil et son contenu relève du secret médical. Il permet aux infirmiers scolaires d'établir leur bilan annuel.



TEXTES OFFICIELS

Textes officiels en vigueur au 14 mars 2026.

Dispositions codifiées

Code de l'éducation

- [article L. 111-2](#) relatif au droit à la formation et à l'éducation ;
- [articles L. 312-16 à L. 312-17-2](#) relatif à l'éducation à la santé et sexualité ;
- [article L. 312-17-3](#) relatif à l'éducation à l'alimentation ;
- [article L. 312-18](#) relatif à la prévention et à l'information sur les toxicomanies ;

- [article L. 421-8](#) relatif aux missions du CESCE ;
- [articles L. 542-1 à L. 542-4](#) relatif à la prévention des mauvais traitements ;
- [article D. 421-46](#) relatif à la composition du CESCE ;
- [article D. 421-47](#) relatif aux modalités de réunion et aux propositions du CESCE au conseil d'administration.

Code de la santé publique

- [Article L. 5134-1](#) relatif aux contraceptifs ;
- [articles D. 5134-5 à D. 5134-10](#) relatifs à la contraception d'urgence dans les établissements d'enseignement du second degré et dans les services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé.

Loi

- [Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021](#) portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

Circulaires

- [Circulaire du 29 septembre 2021](#) tendant à promouvoir une meilleure prise en compte des questions relatives à l'identité de genre en milieu scolaire ;
- [circulaire n° DGCS/SD3B/2021/147 du 5 juillet 2021](#) relative au respect de l'intimité, des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées dans les établissements et services médico-sociaux relevant du champ du handicap et de la lutte contre les violences ;
- [circulaire n° 2019-122 du 3 septembre 2019](#) relative au plan de lutte contre les violences scolaires ;
- [circulaire n° 2018-111 du 12 septembre 2018](#) relative à l'éducation à la sexualité ;
- [circulaire n° 2016-114 du 10 août 2016](#) : orientations générales pour les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté ;
- [circulaire n° 2016-092 du 20 juin 2016](#) : le parcours citoyen de l'élève ;
- [circulaire n° 2016-008 du 28 janvier 2016](#) : mise en place du parcours éducatif de santé pour tous les élèves ;

Textes relatifs à la laïcité et aux valeurs de la République

- [La laïcité : textes officiels](#) ;
- [Valeurs de la République : charte de la laïcité](#), site de l'académie de Lyon.



POUR ALLER PLUS LOIN

- Sur le site du ministère chargé de l'Éducation nationale :
 - [Un programme ambitieux : éduquer à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité](#) ;
 - [Agir pour la santé mentale des enfants et des jeunes](#) ;
 - [Égalité des filles et des garçons](#) ;
 - [Contre l'homophobie et la transphobie à l'École](#) ;
 - [Climat scolaire et prévention des violences](#) ;
 - [Non au harcèlement](#) ;
 - [Phare](#) ;
 - [Prémunir les esprits contre la radicalisation : investir l'école](#) ;
 - [L'éducation au développement durable](#).
- Sur le site d'Éduscol :
 - [Une École engagée en faveur du climat scolaire](#) ;
 - ["Qu'est-ce que l'éducation au développement durable ?"](#) ;
- Sur le site du réseau Canopé, [Prévenir la radicalisation](#) ;
- ["Qu'est-ce que le CESC inter-établissements et inter-degrés ?"](#), site du collège Félix Buhot, Valognes, académie de Normandie ;
- Éric Debarbieux , conférence [Améliorer le climat scolaire pour la réussite de tous les élèves](#) [2018/2019], chaine Youtube de l'Inspé de Lille ;
- [Pourquoi amener les élèves à se questionner sur l'égalité filles – garçons ?](#), site du réseau de la Mission laïque française-monde ;
- Rapport Eurydice ["Promotion de la diversité et de l'inclusion dans les écoles en Europe"](#) (en anglais , pdf 8,3 Mo), Eurydice Décembre 2023, sur le site de l'Anefore (Agence nationale chargée de la mise en œuvre des programmes européens concernant des domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport)
Ce rapport étudie les politiques et les mesures mises en place par les autorités éducatives pour promouvoir la diversité et l'inclusion dans l'enseignement scolaire. Il se concentre en particulier sur les apprenants les plus susceptibles d'être désavantagés et/ou discriminés à l'École, notamment les filles/garçons, les élèves issus de différentes origines migratoires, ethniques et religieuses, les élèves LGBTIQ+ et les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ou souffrant d'un handicap

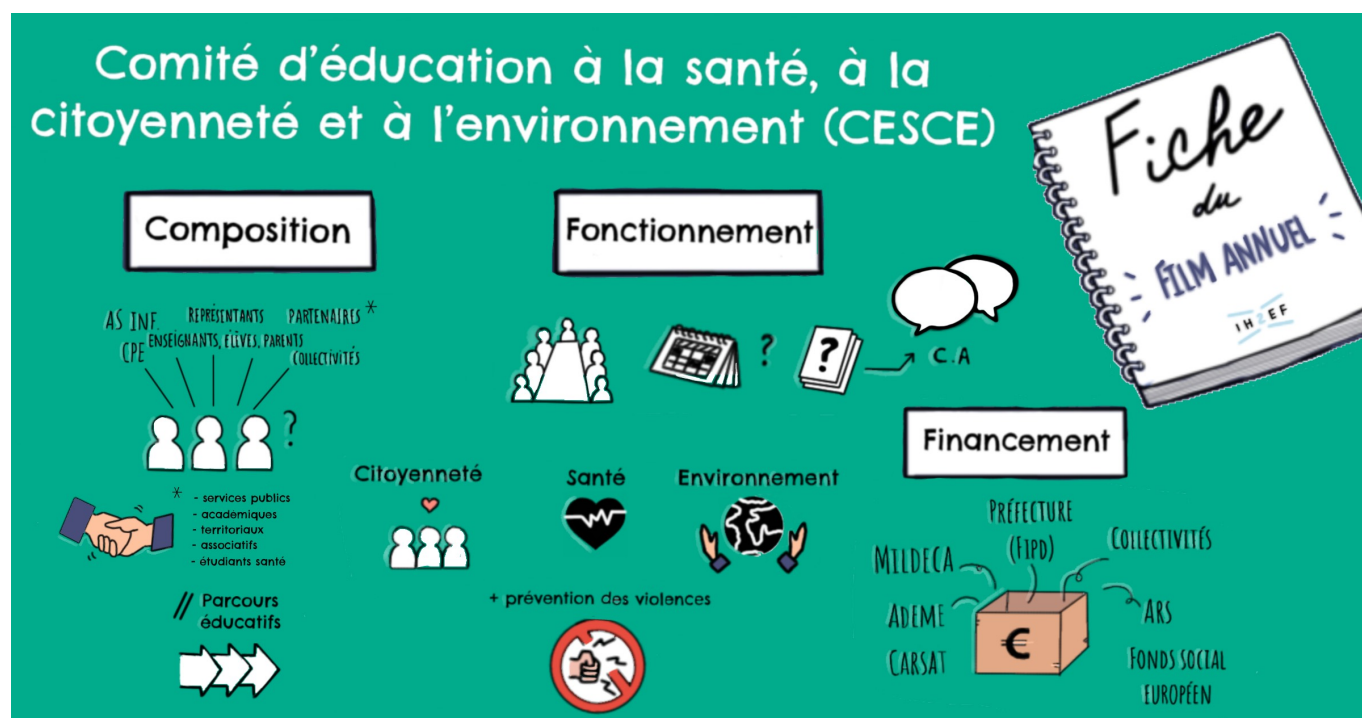
Conférences en ligne sur notre site

- "[Enjeux et conditions de l'intégration du climat scolaire dans le pilotage d'une école ou d'un établissement](#)", Christophe MARSOLIER, 2019 ;
- "[la santé mentale des jeunes au périscope](#)", 2025 ;
- [Les addictions au périscope](#), 2022 ;
- "[La question du climat scolaire dans les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture](#)", Roger-François GAUTHIER, 2018 ;
- "[Cyberviolences et climat scolaire, un nouveau défi pour les équipes éducatives](#)" de Jean-Pierre BELLON, professeur de philosophie et fondateur de l'APHEE (association pour la prévention des phénomènes de harcèlement entre élèves), 2017 ;
- "[Le cybersexisme chez les adolescents \(12-15 ans\) : comprendre pour agir](#)", Aurélie LATOURES, 2017 ;

Parcours Magistère en autoformation pour les personnels de l'Éducation nationale

- [Les compétences psycho-sociales et le parcours éducatif de santé](#) ;
- [Les fondamentaux pour être acteur de l'éducation au développement durable](#) ;
- [Engager des éco-délégués](#) ;
- [Agir pour améliorer le climat scolaire dans le second degré](#) ;
- [Les compétences psycho-sociales et le parcours éducatif de santé](#).

LA SYNTHÈSE VISUELLE



[Retour accueil du Film annuel](#)